



FLASH-FORÊT TOURISME

Septembre 2003 - Numéro 18

LE MOT DU PRÉSIDENT

Pour l'anniversaire des 10 ans de Forestour, nous avons rêvé d'organiser le premier « Forum de la Forêt Privée Ouverte au Public ». Avec le soutien sans faille du Conseil Régional, et celui espéré des Conseils Généraux, ce projet verra le jour au printemps 2004.

Depuis 10 ans, nos idées progressent. Les contacts que nous avons noués lors de l'élaboration du rapport sur la forêt en 1997-98 ont porté leurs fruits. Les organismes traditionnels de représentation de la forêt privée ont également travaillé dans le même sens que nous. Ainsi, la Loi d'Orientation Forestière prend en compte la fonction sociale de la forêt et reconnaît les services rendus par les propriétaires privés.

Les dramatiques événements de cet été ont mis à plusieurs reprises en évidence la difficulté des propriétaires privés à entretenir leurs forêts. Bien que les réalisations de nos adhérents ne soient pas encore assez nombreuses pour en tirer des statistiques, nous commençons à faire la preuve au travers de nos expériences qu'une forêt occupée et entretenue est une forêt protégée.

La création d'activités en milieu forestier permet à son propriétaire d'avoir davantage de moyens (matériels et humains) pour la gestion de son patrimoine. A l'inverse des nombreux cas de campings incendiés et évacués, nos réalisations montrent que la présence dans les massifs forestiers d'une fréquentation organisée et contrôlée du public n'est pas forcément objet d'un risque accru dès lors que nous avons été vigilants et responsables pour organiser la protection des personnes et des biens.

La mise en place des Plans de Prévention des Risques incendie de forêt (PPRif) devrait tenir compte de cet aspect souvent difficile à faire admettre : nous allons avoir beaucoup de travail pour faire entendre auprès de certains le bien fondé de notre démarche.

N'hésitons pas à faire participer dans cette tâche ceux que nous avons l'habitude d'accueillir. N'hésitons pas non plus à trouver des « alliés » au travers des « utilisateurs de nos collines », qu'ils soient randonneurs ou chasseurs, ils ont aujourd'hui conscience des désordres

créés par la traversée des propriétés privées.

Des conflits d'usage fréquents sont générés par des balisages sauvages réalisés sans l'accord des propriétaires par des Offices de Tourisme ou des éditeurs de topoguides indépendants. Il faut les dénoncer.

Les représentants des fédérations de randonnée ont désormais conscience de ces problèmes, et ils souhaitent une mise en ordre et une gestion plus rigoureuse de l'ensemble de ces itinéraires de randonnée.

La contractualisation avec une collectivité territoriale est le seul moyen de régler ces problèmes et d'offrir à nos concitoyens la possibilité de parcourir nos collines en toute quiétude.

Aujourd'hui l'idée lancée auprès de M. Jean-Louis BIANCO, « forêt privée ouverte au public », est inscrite dans les tables de la loi. A nous de convaincre nos élus de la mettre en pratique.

Gérard Gautier

« QUAND LA FORÊT NE BRÛLE PAS... »

C'était le titre de l'émission « Pot au feu » du 24 juillet dernier, animée par Jean Lebrun sur France Culture de 18h20 à 19h30, qui avait choisi de donner la parole aux propriétaires forestiers privés.

Penchons-nous sur la forêt française pour un tour d'horizon de ses différentes fonctions ou « utilités ». Voilà ce que nous proposait le 24 juillet dernier Jean Lebrun, animateur de l'émission « Pot au feu » sur France Culture.

Étaient réunis autour de la table: Thomas Formery, directeur général du Conseil National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF), Bernard Fischesser, ingénieur agronome et forestier, spécialiste du paysage et Tanguy Abittan, journaliste qui avait préparé l'émission. Après un rappel des faits et chiffres significatifs sur la forêt en France,

l'accent est mis sur la propriété privée, avec des interviews de deux propriétaires, l'un dans le Morvan et l'autre dans le Var -M. Rémy ROSEAU, créateur du Parc Aoubéré et adhérent de Forestour-, et un technicien de la forêt privée dans le Limousin.

De Forestour, il en a été finalement peu question malgré le temps passé par Isabelle pour contribuer à l'émission! Mais l'essentiel est que la forêt privée ait eu la possibilité de s'exprimer et que des exemples d'activités d'accueil du public en forêt privée viennent illustrer l'idée de « fonction sociale » de la forêt.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2003

Forestour 10 ans déjà!

samedi 11 octobre 2003
à 10 heures
au Pavillon du Roy René
à Gardanne (13)

DÉVELOPPER LES CONVENTIONS DE PASSAGE

Selon une enquête de la Fédération des syndicats de propriétaires forestiers (FNSPFS), les conseils généraux recourent peu au conventionnement pour régler le passage des randonneurs sur les sentiers privés. Non seulement, les besoins des propriétaires sont peu pris en compte dans les conventions signées, de plus, l'idée de rémunérer le propriétaire a du mal à se faire accepter, ce que regrette la FNSPFS.

Lorsqu'un sentier de randonnée traverse une propriété privée, le Conseil général est tenu de passer une convention avec le propriétaire, comme le prescrit la loi du 22/07/83. Dans les forêts où la demande est forte (zones périurbaines ou touristiques), certains propriétaires forestiers peuvent choisir de développer, contre rémunération, un réel service d'accueil du public, comme le prévoit la LOF (cf. encadré). Mais selon l'enquête que la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs (FNSPFS) a conduite auprès des conseils généraux, un tiers seulement des collectivités départementales a adopté la démarche de convention, alors que ces outils permettent de clarifier la situation et d'améliorer la qualité des services rendus par le propriétaire forestier en lui assurant une juste rémunération de ses efforts. Pour limiter la signature de conventions, certains conseils généraux évitent d'ailleurs de faire passer les sentiers en propriété privée préférant, lorsque c'est possible, les terrains publics. Dans d'autres cas encore, les sentiers passent en propriétés privées mais sans convention de passage !

Le constat est fait : dans les départements où des conventions sont passées ou en négociation, les besoins des propriétaires forestiers sont encore mal formulés et peu pris en compte. Ainsi, à peine une convention sur trois prévoit la prise en charge par la collectivité de l'assurance en responsabilité civile et dans un cas sur deux la question de la responsabilité civile n'est même pas abordée. Pour la fédération, « *il s'agit là d'une lacune grave, car le coût de l'assurance peut augmenter lorsqu'une forêt est officiellement ouverte au public : il n'y a aucune raison pour que le propriétaire supporte ce surcoût* ». Les conseils gé-

néraux qui prennent à leur charge le coût de l'assurance ou apportent leur garantie financière pour l'assurance du propriétaire sont peu nombreux.



La rémunération des propriétaires, une idée mal comprise

Si la plupart des conventions prennent en compte la signalisation des chemins et l'information des promeneurs (75% prévoient le financement de panneaux d'information, 85% prévoient la mise en place et l'entretien de la signalisation des chemins), ce n'est pas le cas du

ramassage des ordures, occulté dans près d'un cas sur deux alors qu'il est directement lié au passage du public. En fait, globalement, si l'objectif du conseil général d'assurer le passage et la sécurité du public est bien pris en compte, les compensations pour le propriétaire, même les plus élémentaires, sont très souvent oubliées.

Ce contexte explique que l'idée de rémunération du propriétaire en contrepartie d'un service supplémentaire améliorant l'accueil du public n'est quasiment jamais envisagée. Seuls deux conseils généraux déclarent rémunérer, d'une manière ou d'une autre, le propriétaire forestier qui ouvre sa forêt. Sur ce point, la FNSPFS précise : « *dans certaines conventions, le propriétaire prend des engagements, ce qui lui demande un travail particulier (par exemple : maintien du paysage autour des aires d'accueil impliquant une adaptation de la gestion sylvicole)*. Mais aucune rémunération n'est prévue ! Il semble illusoire de demander au

(suite en page 3)

Le contexte légal

Deux lois incitent les collectivités à passer des conventions :

- la loi du 22/07/1983, qui définit les Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), donne aux conseils généraux l'obligation de mettre en place ces plans, mais sans fixer de délais. Les plans ont deux objectifs : favoriser la pratique de la promenade et de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires d'une commune à l'autre ; protéger les chemins ruraux. Si les PDIPR comprennent des chemins privés, conseils généraux et propriétaires privés doivent signer une autorisation de passage, formalisée par une convention. Si 93 départements (sur 102) ont un PDIPR, tous n'ont pas contractualisé avec les propriétaires privés (seuls 9 conseils généraux sur les 41 ayant répondu à l'enquête de la FNSPFS, ont signé des conventions dans le cadre du PDIPR).

- la loi d'orientation sur la forêt du 9/07/2001 a précisé la possibilité pour une collectivité de passer une convention avec un propriétaire forestier pour l'ouverture de tout ou partie de sa forêt au public. La loi précise que les collectivités peuvent apporter des contreparties et rémunérer le propriétaire pour service rendu, éventuellement dans le cadre des chartes forestières de territoire. Elle stipule que le produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles peut être utilisé pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels boisés appartenant à des propriétaires privés, à condition qu'ils aient passé une convention avec une collectivité. A ce jour, tous les départements ne collectent pas la TDENS ; quant aux chartes forestières de territoire, elles sont encore en cours de négociation.

DÉVELOPPER LES CONVENTIONS DE PASSAGE (SUITE)

sylviculteur un travail sans aucune rémunération : celui-ci n'aura probablement pas longtemps les moyens de s'acquitter de cette charge... » La pratique la plus courante des conseils généraux est en fait d'apporter au propriétaire des compensations diverses aux dommages subis.

Pour la FNSPFS, « l'idée de rémunération est mal comprise. Elle doit de distinguer des compensations apportées au propriétaire qui ouvre sa forêt (comme le ramassage des ordures, le gardiennage, etc.). La rémunération du propriétaire se justifie lorsque celui-ci effectue un travail particulier : adoption d'une syl-

viculture particulière pour le maintien d'un certain type de paysage par exemple ou lorsqu'il accepte de cesser toute exploitation sylvicole pour permettre la création d'un parking ou d'une aire d'accueil ».

Un effort important reste à faire de la part des collectivités, des propriétaires et de leurs syndicats pour étendre largement ces conventions.

Note: Cet article est extrait de la revue Source n°64, mars 2003, éditée par l'association « Source » - Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural (CNRTER).

Voir article sur Source en page 5 et encadré ci-contre.



A la suite du colloque « Tourisme et patrimoine forestier », organisé par Source les 13 et 14 novembre 2002 en Haute-Corrèze, est paru un Hors-Série de la revue *Source* sur le thème « Tourisme et Forêt : vers un développement commun? ». Il rassemble les contributions d'acteurs de terrain (gestionnaires, propriétaires forestiers, élus, collectivités locales, professionnels du tourisme et des loisirs...), de chercheurs, d'administrations ou de représentants associatifs, rapportant initiatives locales et paroles d'experts (notamment les conseils de juristes pour l'établissement de conventions de passage).

HS Source n°3-nov. 2002, 18 €, Source: tél.: 04 73 98 13 16, E-mail:source@enitac.fr

HISTOIRES DE LAMA ET DE BOTANIQUE...

Le 29 avril dernier s'est déroulée une journée de rencontre de Forestour sur le thème « organiser des visites pédagogiques », à travers deux visites de réalisations dans le Vaucluse : la Ferme des Lamas de M. et Mme Scherrer au Barroux et le sentier botanique commenté « Paroles de végétaux » de Mme Pascal à Venasque.



Un débroussaillieur hors pair

Pierre Scherrer est éleveur depuis presque 40 ans : vers à soie, chèvres et moutons n'ont plus de secret pour lui, et c'est au cours d'un voyage d'étude au Sahara - sur le bleu indigo - qu'il a rencontré... les dromadaires ! Lui est alors venue l'idée d'élever, dans sa ferme du Barroux, non pas des dromadaires, mais leurs cousins, des lamas, afin d'entretenir son domaine forestier d'une quarantaine d'hectares.

Car le lama a la particularité d'apprécier la végétation épiphyse, telle que le chêne kermès, les aiguilles de cède ou de genêt scorpion, les ronces, végétation très présente en forêt méditerranéenne et souvent propagatrice du feu. Le lama effeuille les branches jusqu'à une hauteur de 2 m, n'attaquant pas les écorces s'il dispose

suffisamment de ligneux. Il n'abîme pas le sol grâce aux coussinets de ses pieds (et non des sabots), et sectionne l'herbe sans l'arracher. Une aubaine pour les forestiers !

C'est ainsi que M. Scherrer a lancé, en 1984, son expérience d'élevage de lamas avec 3 spécimens cédés par le Muséum national d'Histoire naturelle, avec un suivi scientifique de leur côté. Les lamas se sont acclimatés et reproduits et le troupeau

utilisent également la laine de lama, qu'ils filent et tissent dans leur atelier qui comporte huit métiers à tisser. Ils produisent étoles, tapis et coussins, à partir de cette laine et de ses 17 nuances naturelles, parfois associée à de la soie naturelle. A la demande du Ministère de l'Agriculture, ils ont ouvert leur ferme au public en 1989 afin de partager leur expérience et leur passion. Cette ferme expérimentale - la plus vieille ferme d'élevage de lamas - est donc devenue ferme pédagogique. Nous avons pu profiter de l'enthousiasme et de la passion communiquées par M. Scherrer lors de notre visite, avec toutes les explications désirées sur le lama et ses particularités, le débroussaillage ainsi que le tissage.

M. Scherrer a récemment publié un livre contant son expérience et l'histoire du lama aux éditions Edisud, Aix en Provence (prix: 17 €).



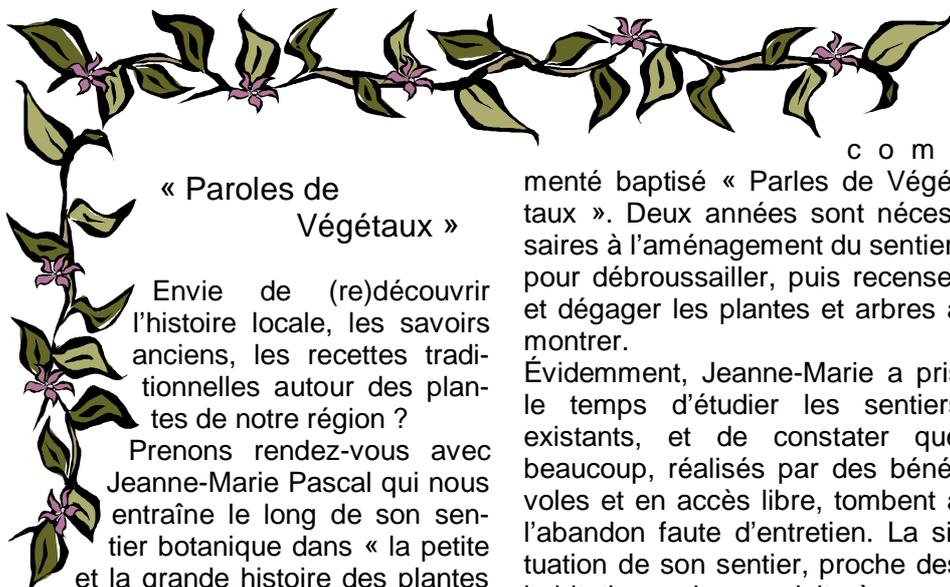
M. Scherrer nous présente l'une de ses protégées

compte aujourd'hui une quarantaine de bêtes. M. Scherrer et sa femme

Contact : FEEL - 84330 LE BARROUX - Tél. : 04 90 65 25 46

(Suite en page 4)

HISTOIRES DE LAMA ET DE BOTANIQUE...(SUITE)



« Paroles de Végétaux »

Envie de (re)découvrir l'histoire locale, les savoirs anciens, les recettes traditionnelles autour des plantes de notre région ?

Prenons rendez-vous avec Jeanne-Marie Pascal qui nous entraîne le long de son sentier botanique dans « la petite et la grande histoire des plantes et des hommes en Méditerranée-belle formule de notre hôte.

C'est dans un hameau familial, à quelques kilomètres du village de Venasque, que Jeanne-Marie a réfléchi, mûri et construit son projet d'accueil à partir de sa passion : la botanique et les savoirs anciens autour des plantes.

Après avoir quitté son poste en Office du Tourisme, Mme Pascal a cherché à créer son emploi sur le domaine familial et à apporter un revenu complémentaire à l'activité agricole exercée par son mari.

Ensemble, ils décident de profiter de la beauté et de la richesse du lieu -garrigue aux végétaux divers, vue dominante sur le Ventoux- pour accueillir touristes et locaux amoureux de la région. Ils construisent deux gîtes ruraux et mettent en place un sentier botanique

menté baptisé « Parles de Végétaux ». Deux années sont nécessaires à l'aménagement du sentier, pour débroussailler, puis recenser et dégager les plantes et arbres à montrer.

Évidemment, Jeanne-Marie a pris le temps d'étudier les sentiers existants, et de constater que beaucoup, réalisés par des bénévoles et en accès libre, tombent à l'abandon faute d'entretien. La situation de son sentier, proche des habitations, la conduit à proscrire tout accès libre, et à prévoir l'accompagnement des visiteurs, d'où le concept de visites commentées.

Elle fournit donc un véritable travail de rat de bibliothèque, se documentant, cherchant des histoires autour des plantes, vérifiant les informations et déterminations auprès de botanistes reconnus. Son plus gros investissement fut d'ailleurs la bibliographie.

Le sentier n'est pas encore ouvert qu'elle a déjà bouclé son dossier de presse et commencé sa promotion, heureuse déformation professionnelle.

Les visites sont déclinées selon des thèmes alléchants : la garrigue

utile... et programmées tout au long de l'année. L'offre se complète de balades nocturnes au clair de lune –les « randolunes »-, ponctuées de haltes lectures avec des histoires courtes provençales, et terminées par un en-cas de tartes maison et de tisanes délicieuses.

Après un an d'exploitation, l'activité n'est pas encore rentable, mais le succès arrive petit à petit, grâce à un bouche à oreille élogieux et une promotion bien pensée. Le public est ravi, ébloui par le savoir de Jeanne-Marie, enchanté par les



Jeanne-Marie PASCAL
(Photo: site Internet)

histoires, charmé par le lieu et conquis par l'ambiance conviviale de la balade. A vous de tester !

Programme et tarif sur demande.

Contact : Jeanne- Marie PASCAL- Tél./
Fax : 04 90 66 00 58, site internet:
www.mas-des-lavandes.com

BRÈVES

*Mme Guiran-Nioucel, a organisé une porte ouverte sur son domaine de pêche La Granégone à Draguignan (83), le 7 juin 2003, avec démonstration de pêche par un guide de pêche, dégustations de plats à base de poissons, conférence sur les poissons et l'environnement. Contact: 04 94 68 46 62 ou 06 09 50 45 75

*Un site internet vient de voir le jour, monté par la FRGEDA, pour promouvoir et développer l'accueil sur les exploitations agricoles en région PACA: www.agrivacances.com

*Suite aux incendies de forêt qui ont ravagé la région PACA, l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne organise une journée de rencontres et de débats sur le thème: « Incendies de forêt: quelles politiques de prévention et d'aménagement du territoire régional ? » le 14 octobre prochain à l'Hôtel de Région à Marseille. Renseignements au 04 42 65 43 93 ou sur le site www.ofme.org

*Les Entretiens du Bois à Saint Martin de Vésubie (06) auront lieu le 17 octobre 2003 (bois-construction)

*AG de l'association Forêt Méditerranéenne le 18 octobre 2003 sur le Mont Ventoux (84). Infos au 04 91 56 06 91

(R)APPEL A COTISATION

Les montants de la cotisation pour 2004 seront fixés lors de l'AG le 11 octobre 2003.

Pour 2003, ils sont de **31 €** (membres sympathisants) et **100 €** (membres actifs qui souhaitent soutenir davantage Forêtour et bénéficier de services d'assistance, de diffusion de documents, ...).

Rappelons que plus le nombre d'adhérents est important, plus il conforte la notoriété de l'association.

RENCONTRES NATIONALES DES CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE

Deux ans après leur création par la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001, les Chartes Forestières de Territoire (CFT) ont eu leurs « Rencontres Nationales » les 3 et 4 juin 2003 en Avignon.

Les Rencontres nationales des chartes forestières de territoire, organisées sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, ont permis une réflexion et un échange d'expériences entre les acteurs impliqués ou intéressés par la mise en place des Chartes.

Parmi la quarantaine de Chartes engagées, 80 % étaient représentées, ainsi que d'autres en projet pour 2003.

Ces deux journées confirment que les Chartes sont des carrefours d'échanges et de dialogues qui permettent aux différents acteurs de souscrire un véritable contrat. Tous les participants ont plaidé pour une réelle prise en compte des multiples fonctions que la forêt remplit à l'échelle d'un territoire.

Ces rencontres ont démontré la nécessité de maintenir une cohérence entre les Chartes forestières de territoire, issues d'une mobilisation et d'une réflexion locale, et les autres outils d'aménagement et de

développement des territoires. Pariant que les évolutions rendues possibles avec la décentralisation, élus et propriétaires forestiers ont appelé de leurs vœux l'élaboration de schémas de massifs régionaux ou interrégionaux, comme facteurs d'une meilleure mise en cohérence des Chartes.

Il est apparu nécessaire que des efforts soient faits en matière d'animation, de financement des projets et d'évaluation des services non-marchands rendus par la forêt.

Élus et propriétaires forestiers ont affirmé qu'ils chercheront à mobiliser, à l'horizon 2006, des financements correspondant à cette nouvelle logique de projets pour la forêt.

Extraits de l'article intitulé « Bilan des rencontres nationales » disponible sur le site du réseau alpin des chartes forestières de territoire: www.ofme.org/chartes/vie-reseau.php3

CERTIFICATION DE PEFC PACA

Le 29 juillet dernier, l'Association PEFC Provence Alpes Côte d'Azur a officiellement obtenu la certification PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées). Délivré par le bureau de certification Ecopass, ce certificat atteste que la constitution, les règles de fonctionnement et l'ensemble des actions engagées par PEFC PACA en matière de gestion forestière est conforme au référentiel français de gestion durable des forêts élaboré par l'organisation PEFC France.

C'est le résultat de deux années d'un travail mené dans un esprit de concertation entre les différents partenaires : propriétaires - sylviculteurs, transformateurs et usagers de la forêt.

Les premières adhésions en cours des propriétaires privés et publics et des transformateurs permettent désormais une mise en œuvre concrète de cette politique d'amélioration de la qualité de la gestion forestière durable.

Contact : Jérôme BONNET - PEFC PACA, tél.: 04 42 65 78 16, E-mail: pefc@ofme.org

SOURCE, UN PUIT DE RESSOURCES DU TOURISME RURAL

Depuis 1991, source rassemble les données sur le tourisme en espace rural, accessibles à tous les acteurs.

Source est le nom du Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural (CNRTER), basé au cœur du massif central, dans le berceau du tourisme rural.

Son rôle est de rassembler l'information, la traiter et la rendre accessible à tous ceux qui s'investissent dans le tourisme rural, afin de promouvoir le tourisme en milieu rural et le développement rural en général.

Un service d'information et de documentation

Source comprend un fonds documentaire, riche de plus de 12 000 références bibliographiques sur l'ensemble des thèmes relatifs au tourisme rural (aménagement touristique, politique du tourisme, clientèle touristiques, économie du tourisme, hébergement, réglementation/législation, fiscalité, patrimoine,

formation/emploi, agriturismo...), ainsi qu'un fichier d'expériences conduites en matière de développement local, mis à disposition par l'intermédiaire du collectif Idl (initiatives de développement local).

Des publications

Source publie *la revue source*, bimestriel d'information sur le tourisme en espace rural (marché, ingénierie, vie des réseaux, vie des régions, ressources...), des hors-série (sur une thématique spécifique), les actes de l'Université d'Été, la collection Jeunes Auteurs (publications issues de travaux universitaires) et les dossiers de synthèse.

Une librairie technique, accessible en ligne, propose aussi à la vente des ouvrages réalisés par des organismes extérieurs ayant trait au tourisme rural.

Des rencontres

Source organise chaque année une Université d'Été, qui permet la rencontre régulière des réseaux du tourisme rural, avec 200 à 300 participants français et étrangers réunis pendant trois jours.

Des rendez-vous thématiques sont également proposés : journées d'information et de rencontres sur des thèmes spécifiques, encadrées par des spécialistes (consultants, universitaires...) et des professionnels, pour un public régional ou interrégional (tel le colloque sur le sylvo-tourisme).

Contact: Source, CNRTER, Enita, 63370 LEMPDES, tél.: 04 73 98 13 16, fax: 04 73 98 13 68, E-mail: source@enitac.fr, site web: www..source.asso.fr

DE L'ARBRE À LA CHAUDIÈRE

Le 14 mars 2003, les Entrevues du Bois énergie ont réuni plus de 130 participants à Briançonnet (06), au Camping du Haut Chandelalar, chez M. Yves Boisgontier, un de nos adhérents.

Nous vous avons parlé, dans le précédent numéro de notre journal, de deux propriétaires forestiers des Alpes Maritimes s'étant lancés dans le bois énergie avec l'achat d'une déchiqueteuse et l'installation de chaudières au bois, pour chauffer leurs équipements d'accueil du public. Accompagnés par l'AGFFA (Association de Gestion Foncière et Forestière Agri environnementale), MM. Boisgontier et Varrone ont ainsi démarré une filière bois énergie dans le canton de Saint-Auban.

Cette expérience a été présentée et partagée lors des 1ères Entrevues du Bois Energie organisées par l'AGFFA le 14 mars 2003 à Briançonnet. Plusieurs interventions ont permis de montrer les atouts du bois énergie à la fois :

- pour la gestion du milieu naturel : utilisation des rémanents issus de coupes et des arbres issus de coupes d'éclaircies, difficilement valorisables par un autre moyen ; entretien et protection du milieu forestier (notamment pour la DFCI)
- pour l'économie rurale : diversification des débouchés pour le bois de chauffage dans l'ouest du département
- pour la protection de l'environnement : l'utilisation de chaudières adaptées et performantes permet de brûler la plaquette sans dégagement de gaz à effet de serre ; l'utilisation du bois comme combustible rentre dans le cycle naturel du carbone car le bois est une énergie renouvelable
- pour le confort de l'habitat : l'utilisation de la plaquette comme

moyen de chauffage ne nécessite que peu de manutention (chargement automatique) et assure une température constante (problème des poêles à recharger régulièrement).

Karine AMELOT, technicienne de l'AGFFA, a

notamment présenté le cas concret étudié et mis en oeuvre par l'AGFFA pour l'un de ses adhérents. Le tableau comparatif du coût des différentes énergies pour le cas particulier du camping du Haut Chandelalar a entraîné une forte réaction dans la salle. La plaquette forestière est, en effet, de loin le combustible le plus intéressant en terme de coût de fonctionnement dans ce contexte, face à l'électricité bien sur, mais aussi au fioul et au gaz.

Les participants ont ensuite assisté à une démonstration de déchiquetage sur chantier, pour la production de plaquettes forestières, par la société Nidal, et à une démonstration



Démonstration de déchiquetage avec M. Yves Boisgontier

de fonctionnement de chaudière à alimentation automatique par la société Systemer, suivie d'un exposé présentant les différents types de combustibles et de chaudières en distinguant le granulé, fait à base de sciure grâce à un procédé industriel et destiné aux poêles domestiques, de la plaquette forestière, à la portée des forestiers équipés d'un bon déchiqueteur et destinée aux chau-

dières de petite et grande puissance.

Les exposés suivants ont concerné

les aspects financiers avec les coûts d'investissement pour la mise en place de cette première filière bois énergie sur le canton de Saint Auban, ainsi que les conditions d'aide à l'investissement pour des communes, par

le Conseil Régional, l'ADEME et le Conseil Général des Alpes Maritimes, et les solutions de financement pour le secteur privé (Banque Populaire de Côte d'Azur).

Le franc succès de cette journée, avec plus de 130 participants, a démontré un réel intérêt pour cette énergie renouvelable de la part des élus, notamment ceux des Alpes Maritimes qui affirment leur soutien au développement d'une filière bois énergie dans leur département, mais aussi des propriétaires forestiers et des exploitants forestiers venus de toute la région PACA. Notre hôte, M. Boisgontier et l'équipe de l'AGFFA nous donnent rendez-vous vendredi 26 mars 2004 pour une prochaine journée bois énergie.

Contact : Karine AMELOT et Virginie EMILE, AGFFA, Ferme de l'Escaillon, CD 2, 06750 THORENC - tél./fax : 04 93 60 02 76 - E-mail : agffa@wanadoo.fr

Bulletin de liaison de l'Association FORESTOUR

Pavillon du Roy René
Valabre - CD 7
13120 GARDANNE

Chargée de mission:
☎ 04 42 51 43 19 - forestour@free.fr

Président:
☎ 04 42 58 06 58 - ☎ 04 42 65 94 50